



GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 23 du 13 avril 2015

Audience « Domaine » des organisations syndicales représentées au CTR à la Direction Générale vendredi 10 avril 2015

ACF expertise ou prime de direction pour les évaluateurs : la Direction Générale persiste dans son refus !

Cette audience qui faisait suite à celle du 17 décembre 2014 était présidée par Vincent Mazauric, directeur général adjoint assisté de Nathalie Morin, directrice de France Domaine, de Hugues Perrin, directeur des ressources humaines, de Pascal Anouliès chef du bureau RH-1A (Dialogue social et rémunérations) et de Xavier Menette chef du bureau RH-1C (Inspecteurs).

Elle avait pour objet principal de tenter une nouvelle fois d'obtenir pour les inspecteurs évaluateurs du Domaine une ACF expertise dite prime de direction.

En propos liminaire, la délégation **F.O.-DGFIP** a rappelé l'historique du conflit : CTR du 20 mai 2014, le Directeur Général, à l'époque Bruno Bézard donne un arbitrage favorable à l'alignement du régime indemnitaire des inspecteurs affectés en Direction issus de la filière gestion publique sur celui des inspecteurs issus de la filière fiscale à travers l'attribution de la prime dite de direction. Pour mémoire, **F.O.-DGFIP** a porté cette revendication depuis le début des discussions destinées à construire le régime indemnitaire fusionné. Or, dès après ce CTR, il s'est avéré qu'étaient exclus de ce dispositif tous les inspecteurs exerçant des fonctions opérationnelles (évaluateurs domaine, redevance etc.). Il faut rappeler qu'au Domaine coexistaient déjà des agents ayant suivi la mission au moment de son transfert de l'ex DGI vers l'ex DGCP disposant à ce titre d'une garantie indemnitaire et des agents issus de la DGCP et au régime indemnitaire standard affectés depuis sur cette mission. La mobilisation des évaluateurs lors de la grève du 13 novembre en vue de l'obtention de cette prime avait amené la Direction Générale à accorder une audience aux organisations syndicales sans succès et depuis le conflit reste larvé. Les évaluateurs se sentent méprisés et floués d'autant que la Direction Générale a procédé à leur réaffectation sur la mission structure « EVAL DOM » ou « évaluateurs Domaine » afin de justifier, bien qu'elle s'en défende, leur exclusion de la prime dite de « direction » puisqu'ils n'y étaient plus. Certains d'entre eux n'ont été informés de leur nouvelle affectation que très récemment et en tout état de cause trop tard pour déposer une demande de mutation pour le 1^{er} septembre. Cette situation est d'autant plus injuste que cette nouvelle affectation les oblige à demander une mutation nationale pour sortir de la structure où ils sont nouvellement affectés sans avoir l'assurance de demeurer dans le département. Enfin, les récentes préconisations de la Cour des Comptes s'agissant de la mission évaluation et politique immobilière de l'État, jettent le trouble parmi les personnels de France Domaine qui s'interrogent sur le devenir de leur mission (voir courrier adressé au Directeur Général sur le site national).

À la question de l'attribution de l'ACF expertise dite prime de direction à ces collègues, la Direction Générale a répondu une nouvelle fois par la négative arguant du fait qu'alors, d'autres pourraient revendiquer cette ACF dans la sphère du contrôle par exemple. Après des heures de discussion tout au

plus avons-nous obtenu du directeur général adjoint qu'il envisage de réfléchir à la faisabilité de l'attribution d'une ACF spécifique évaluateurs qui ne serait pas « la prime de direction ». Il ne s'est toutefois engagé ni sur un montant ni sur une date. Pour **F.O.-DGFIP**, le problème est avant tout budgétaire et la Direction Générale gagne du temps.

La CAPN des inspecteurs a été invitée dans l'attente à examiner favorablement les demandes de mutations des évaluateurs Domaine qui souhaiteraient revenir en direction. Pour **F.O.-DGFIP**, compte tenu de la situation de l'emploi, ce genre de promesse n'engage que ceux qui y croient et c'est ce que nous avons dit au Directeur Général adjoint d'autant, que beaucoup de collègues concernés n'ont pas pu formuler de demande ou, y ont renoncé de crainte de ne pas pouvoir rester dans leur département d'affectation.

En réponse à nos questions concernant le référé de la Cour des Comptes, il nous a été indiqué que le premier ministre avait chargé l'IGF d'un rapport sur la politique immobilière de l'État, qu'il s'agit d'une mission interministérielle qui expose France Domaine à des critiques, que des progrès réels ont été faits et qu'il serait vain d'imaginer que les décisions et les projets seraient mieux suivis et gérés hors de la DGFIP qu'en son sein, dont acte ! Le Directeur Général adjoint et la Directrice de France Domaine ont tout fait pour nous en persuader tout en se défendant d'un optimisme béat. Ils s'appuient pour étayer leur propos sur le fait que le premier ministre a signé une circulaire lançant les schémas immobiliers régionaux et en a confié la gouvernance à France Domaine. De leur point de vue c'est là que se situe l'enjeu sur la mission politique immobilière de l'État d'autant que le ministre Christian Eckert a exprimé publiquement de vives félicitations sur le travail accompli par France Domaine.

En conclusion de cette audience, le Directeur adjoint s'est engagé à réunir un groupe de travail du CTR sur tous les sujets concernant la sphère Domaniale. Dans cette attente, de nombreux collègues ont formulé des recours hiérarchiques à propos de la non-attribution de l'ACF expertise, le délai de 2 mois est bientôt écoulé et, en l'absence de réponse de la Direction, ce sera au juge administratif de trancher sur le bien-fondé de ce refus.

F.O.-DGFIP continuera de soutenir l'action des collègues évaluateurs et portera leurs revendications dans toutes les instances. Les discussions sur le régime indemnitaire fusionné sont loin d'être terminées et laissent à beaucoup des personnels de la DGFIP une grande amertume car plus que la reconnaissance de leur technicité et de leur engagement, ce sont les contraintes budgétaires qui ont motivé des décisions ressenties à juste titre comme profondément injustes : prime d'accueil, adjoints en postes comptables, ACF caissier ...

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques

45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr - web : <http://www.fo-dgfip.fr>

C.P.P.P. 0519 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Hélène FAUVEL